

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLO

N° SIRET : 20008531400017	Décision Modificative	Département : 023-200085314-20220926-20220071-DE
Etablissement : MAIRIE SAINT-DIZIER-MASBARAUD	Année 2022	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : Budget principal	Page n° 1	Date de Séance : 26/09/2022

Virement de crédit
N° 03

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	17
PRESENTS	11
dont VOTANTS	13

L'an deux mil vingt deux , le vingt six septembre, le Conseil Municipal de Saint Dizier Masbaraud, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Dizier Leyrenne, sous la présidence de ROYERE Joël, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21/09/2022

Etaient PRESENTS : Mmes CHABRIER Isabel, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, MAINGOUTAUD Elodie.
MM. COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, MARGOT Manuel. PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël, SCAFONE Dominique

Pouvoirs :

Mme DEMARGNE Céline a donné pouvoir à M. DURUDAUD Patrick

Mme ROYERE Julie a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura.

Excusés :

Mmes DEMARGNE Céline, LEGRAND Coline, ROYERE Julie.

MM. AUMEUNIER Sébastien. KAPLAN Iskender, LAROCHE Michel.

Etaient ABSENTS :

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **2022/071**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Autres	65888	500,00		
Intérêts - Rattachement des ICNE			66112	500,00
Intérêts des autres dettes	6618	500,00		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)			673	500,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		1 000,00		1 000,00
OP : VOIRIE 2022		835,00		
Réseaux de voirie	2151 115	835,00		
OP : ILLUMINATIONS DE NOEL				835,00
Autres installat°, matériel & outillage techniques			2158 220	835,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		835,00		835,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du 30/09/2022 et de la publication en date du 30/09/2022.

A Saint Dizier Leyrenne, le 26/09/2022

Pour extrait conforme,

Le Maire

